

Ce modèle est donné à titre indicatif, il est une aide à la réalisation de votre projet d'accueil
il n'est en rien un canevas fixe obligatoire.

Posez-vous les questions : qui ? (données administratives), pour qui ?, pourquoi ?, activités proposées ?,
moyens mis en œuvre pour les réaliser ?

GÉNÉRALITÉS

Type d'accueil

Les mercredis après-midi, durant les vacances scolaires ...

Opérateur de l'accueil

Pouvoir Organisateur :

Forme juridique :

N° de compte bancaire :

Responsable :

Responsable de projet :

Périodes d'ouverture

Public cible

Lieux d'accueil

Participation financière des parents

ENCADREMENT

Responsable de projet

Personnel d'encadrement

Taux d'encadrement

Pour info, taux d'encadrement préconisé par l'ONE

	Moins de 3h consécutives	Plus de 3H consécutives	
		Enfant moins de 6 ans	Enfant plus de 6 ans
Taux d'encadrement recommandé	1 pers. / 18 enfants	1 pers. / 8 enfants	1 pers. / 12 enfants

PROJET ÉDUCATIF

Principe

Notre projet s'appuie sur / est né de ...

Mise en œuvre

1. Généralités

2. L'accueil de

3. Matériel et jeux mis à disposition

4. Activités

5. Aménagement de l'espace

6. Accorder du temps à

7. Un cadre sécurisant

Les règles de vie sont les suivantes :

...

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, ...

Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, ...

Il est donc essentiel que :

- les règles soient claires et communiquées aux enfants (par exemple, par voie d'affichage) ;
- l'accueil soit géré avec calme par le personnel d'encadrement ;
- un temps de discussion soit instauré pour susciter la réflexion sur les conséquences des actes posés, sur le ressenti de l'enfant ainsi que sur sa motivation à agir de la sorte.
- une communication claire, sur la sanction qui sera posée s'il ne respecte pas la règle, soit donnée à l'enfant perturbateur. La sanction doit être juste et du même « degré » que « l'infraction », en relation avec la règle enfreinte et de la compétence de l'enfant.

8. Professionnalisation du personnel

Processus continu de formation.